律/lü 12 | *Yili quguan* 以理去官以理，謂以正道理而去，非有別項事故者。

Cessation naturelle des fonctions. « Naturel » signifie avoir un motif légitime et quitter, il n’y a pas de cause autre.

Quitter ses fonctions selon les règles. « selon les règles » signifie quitter ses fonctions selon le processus normal, sans que cela soit causé par quelque autre affaire.

凡任滿、得代、改除、致仕等官，與見任同。謂不因犯罪而解任者，若沙汰冗員、裁革衙門之類，雖為事解任、降等，不追誥命者，並與見任同。封贈官，與其子孫正官同。其婦人犯夫及義絕不改嫁者，親子有官，一體封贈。得與其子之官品同。謂婦人雖與夫家義絕，及夫在被出；其子有官者，得與子之官品同。為母子無絕道，故也。此等之人犯罪者，並依職官犯罪律擬斷。應請旨者請旨，應徑問者徑問，一如職官之法。

Tout fonctionnaire arrivé au terme de ses fonctions (ou d’un poste triennal ?), devant être remplacé, muté sans poste ou mis à la retraite est regardé comme un fonctionnaire en exercice. Cela désigne le fait d’être libéré de ce poste sans qu’un crime en soit la cause — comme lorsque des employés en surnombre sont renvoyés ou un siège administratif supprimé. Même lorsqu’une personne est démise de ses fonctions ou subit une diminution de son grade à raison d’une affaire, dès lors que le brevet impérial, elle est également regardée comme un fonctionnaire en poste[[1]](#footnote-1). Lorsqu’une fonction est accordée aux ascendants d’un fonctionnaire, du temps de leur vivant (封), ou de façon posthume (贈), ils sont considérés de la même façon que pour la fonction régulière de leur enfants ou petits-enfants. Lorsqu’une femme commet un crime à l’égard de son époux ou si les devoirs sont rompus, sans qu’elle soit remariée, si son propre fils est fonctionnaire dont le titre donne droit accorder aux ascendants une fonction du temps de leur vivant ou de façon posthume, elle obtient le même rang de fonctionnaire que son fils. Cela signifie que la femme même si les devoirs sont rompus avec la famille de son époux ou bien qu’elle a été répudiée du vivant de son époux, dès lors que son fils est fonctionnaire, elle obtient le même rang de fonctionnaire que son fils. C’est parce qu’entre la mère et le fils il ne peut y avoir rupture du lien. Les criminels de cet ordre sont jugés en vertu de la loi sur les « Fonctionnaire en poste se rendant coupable d’un crime » [lü n°6]. S’il faut demander un décret, le demander, s’il faut interroger directement, interroger directement, exactement comme dans la loi sur les fonctionnaires en poste.

條例/tiaoli 1

子孫緣事革職，其父祖誥敕不追奪者，仍與正官同。若致仕及封贈官犯贜，與無祿人同科。

Les fils et petits fils révoqués par suite d’une affaire, mais dont le père ou le grand père ont reçu un titre honorifique par décret impérial, ne sont pas poursuivis ni saisis, ils sont encore considérés comme des fonctionnaires réguliers. Si un fonctionnaire retraité ou titulaire d’un titre honorifique se rend coupable de gain illicite, établir la sentence comme pour un fonctionnaire « sans traitement ».

gaochi 誥敕 : édit de distinction, d’anoblissement

 Comm. le terme plus courant est 誥命

Glossaire :

任 ren : [être en] exercice, en poste

任滿: arriver au terme d’une position, ou d’un exercice

 Comm. Tous les trois ans un examen est organisé pour les fonctionnaires en poste. Ceux qui ne réussissent pas à plusieurs reprises n’exercent plus de fonction : 任滿: 考滿不管事. Trois degrés de résultat : 稱職，平常，不稱職, seuls les deux premiers résultats permettent au fonctionnaire de rester en poste. Si deux平常 et un 不稱職, le résultat total est不稱職.

得代: remplacement

 Comm. la personne cesse ses fonctions en raison de l’arrivée d’un successeur.

改除: muté sans poste.

 Comm. Muté vers une autre administration, mais sans être affecté à un poste.

致仕: rayé des cadres en raison de l’âge ou de la maladie.

擬斷: juger

請旨

yijue義絕  : rupture du devoir ; devoir rompu

 Comm. notion fondamentale qui délie des inférieurs de leur subordination et devoir de respect vis-à-vis d’un supérieur lorsque celui-ci a manifestement abusé de son autorité, de son pouvoir, de son ascendant. Fréquent dans les cas de rupture entre époux.

犯贜 : percevoir un gain illicite ?

[wúlù](http://lsc.chineselegalculture.org/Glossary/Terms?ID=318) / 無祿
[fr] sans traitement ; sans solde (d'un agent de l'administration)

**Antonym(s)**: yǒulù

**References**: voir {yǒulù}

1. Philastre comprend différemment. [↑](#footnote-ref-1)